



**ABROGATION DE L'ARRETE N° 132-2022
PORTANT DELEGATION DONNEE A
MESDAMES CLAUDIE REGNARD, MARIE BRIGHTON,
FREDERIQUE MAASSAKKER, SYLVIE RODRIGUES, AURELIE
JOLBERT – OFFICIERS D'ETAT CIVIL**

DAJ/ ETAT CIVIL

ARRETE N°123-2023

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller régional d'Ile-de-France ;

Vu les articles L. 2122-30, L. 2122-32, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°117-2023 du 14 septembre 2023 portant abrogation de l'arrêté municipal n°126-2022 de délégation donnée à Madame Aurélie JOLBERT ;

Vu l'arrêté municipal n°120-2023 du 15 septembre 2023 portant abrogation de l'arrêté municipal n°71-2020 de délégation donnée à Madame Claudie REGNARD ;

Considérant que Madame Aurélie JOLBERT n'exercera plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation relative à l'instruction des demandes de changement de nom à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Considérant que Madame Claudie REGNARD n'exercera plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation relative à l'instruction des demandes de changement de nom à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de la date de notification, l'arrêté n°132-2022 du 5 juillet 2022 portant délégation donnée à Mesdames Claudie REGNARD, Marie BRIGHTON, Frédérique MAASSAKKER, Sylvie RODRIGUES, Aurélie JOLBERT – Officier d'état civil est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité, publié et notifié à :

- Aux intéressées ;
- Madame la Trésorière Principale ;
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Créteil.

Fait à Joinville-le-Pont, le 19 septembre 2023


Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Remis en main propre à Madame Claudie REGNARD le :
Signature de l'agent

26/09/2023

Remis en main propre à Madame Marie BRIGHTON le : 26/09/23
Signature de l'agent



Remis en main propre à Madame Frédérique MAASSAAKER le : 02/10/2023
Signature de l'agent



Remis en main propre à Madame Sylvie RODRIGUES le : 26 SEP. 2023
Signature de l'agent



Remis en main propre à Madame Aurélie JOLBERT le :
Signature de l'agent



29 septembre 2023

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le : 25 SEP. 2023

Affiché le : 26 SEP. 2023

Fait à Joinville-le-Pont, le

26 SEP. 2023

